

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE**  
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 11 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le onze du mois de juin,

A la salle des fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 4 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

**Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.**

**Etaient présents** : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

**Procuration** : Olivier CLEMENCE donne procuration à Sébastien BARRAS, Roland MARTIN donne procuration à Vincent BOBILLIER, Christophe JANIN donne procuration à Françoise VUILLEMIN, Bertrand LOUVET donne procuration à Françoise VIPREY, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMAIN, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Claude MARTELET donne procuration à Francine MISERE

**Excusés** : Sébastien WOLFF, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

**Absents** : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

**Secrétaire de séance** : Emmanuel SAULNIER

<b>MEMBRES :</b>	En exercice : 64	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 60
------------------	------------------	---------------	--

<b>Délibération n° :</b> <b>2026-06-09</b>	<b>Objet : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif permanent à temps complet pour l'Établissement France Service de MAICHE</b>
---	--

Un agent employé par le SIP de Montbéliard, intervient au sein de l'ÉFS de Maîche depuis 2020 à hauteur de 28 heures hebdomadaires. La fin de son contrat est prévue au 31 août 2026 et la DDFIP avait informé la CCPM

de longue date de son non-renouvellement.

Au fil des années, cet agent a développé une expertise sur les questions relatives à la fiscalité et à l'imposition des particuliers et assure également des missions complètes au sein de France Services, tant en matière d'accueil que d'accompagnement des usagers dans leurs diverses démarches administratives.

Par sa polyvalence, son expérience et sa connaissance du fonctionnement de la structure, cet agent est devenu un élément essentiel au bon fonctionnement du service. Dès lors, il apparaît nécessaire de pérenniser ce poste afin de garantir la continuité et la qualité du service rendu aux usagers. Cette charge nouvelle avait par ailleurs été anticipée et inscrite au budget prévisionnel du CIAS.

L'agent n'est pas titulaire de la fonction publique, ni lauréat d'un concours mais a toutefois fait preuve au fil de ces six années de son professionnalisme et ses aptitudes pour le poste.

C'est pourquoi, nous lui avons proposé d'intégrer la fonction publique territoriale en qualité de stagiaire sur un poste à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2026, avant une éventuelle titularisation l'année suivante.

Ainsi, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet à compter du 01/09/2026.

Vu l'avis favorable de la commission RH-Finances du 27 mai 2026,  
Vu l'avis du CST du 2 juin 2026,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- CREER un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet à compter du 01/09/2026,
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,  
Le Président  
Franck VILLEMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 60

Voix contre : 0

Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président  
après transmission en Sous-Préfecture le ...